19e ANNÉE, N° 954 — PARAIT LE SAMEDI — 25 AVRIL 1903

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Quatre francs par an
ETRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION & REDACTION
12, rue de l'Horloge
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

ANNONCES
Judiciaires (la ligne)..... 0.20
Commerciales (la ligne)..... 0.15
Réclames (la ligne)..... 0.30
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

EDGARD
OU LA VENGEANCE D'UN PÈRE

M. Combes; le « sous-diacre désaffecté », comme l'appelle M. Emile Faguet, vient de se mettre, nous le craignons bien pour lui, mais il faut l'espérer pour le bien du pays, une vilaine affaire sur les bras.

Il s'agit de la démission de M. Révoil, le gouverneur général de l'Algérie, démission provoquée, voulue, assure-t-on, par le président du Conseil, qui depuis quelque temps, avait pris vis-à-vis de son subordonné, une attitude visiblement hostile et blessante.

L'on dit encore que M. Combes agissait ainsi surtout parce que son fils aîné, M. Edgard Combes, ci-devant sous-préfet de troisième classe, et devenu chef du cabinet de son ministre de père, s'était dit qu'une fois l'auteur de ses jours délogé de la place Beauvau, il lui serait bien plus agréable, et il serait surtout bien plus avantageux pour son avancement, d'être envoyé à Alger, comme gouverneur général, que de retourner dans une préfecture de seconde voire de première classe. Et son papa qui devait-être du même avis, s'efforçait, dit-on, d'amener, n'osant le révoquer brutalement M. Révoil à lui jeter à la tête son tablier de gouverneur général.

La démission de M. Révoil se produisant la veille même du jour où M. Loubet, président de la République, partait pour l'Algérie, a produit une trés vive impression. La cause directe et les refus que M. Combes aurait opposé à une demande d'audience de M. Révoil est le neveu de M. Pierre Baragnon, directeur à Paris du *Courrier du Soir* organe qui passe pour réfléter la pensée de l'Elysée ; ce qui passant, parait exageré, car il devient de plus en plus douteux qu'à l'Elysée l'on ait une pensée quelconque en politique. M. Pierre Baragnon, que les informateurs parlementaires du Palais Bourbon appellent leur « oncle », et de plus le Directeur du *Petit Dauphinois*, ce journal de Grenoble dont M. Besson est le rédacteur en chef. On sait que c'est ce journal qui a publié une série d'articles et d'informations relatives à une tentative faite par certains « *affairistes* » de la presse parisienne, pour soutirer la forte somme aux religieux de la grande Chartreuse.

Le personnage qui était allé trouver M. Besson, et lui avait proposé le « coup du Père Chartreux » affirmait agir au nom d'une personnalité très en vue dans le monde politique, et assez influente pour obtenir de la Chambre un vote en faveur de l'autorisation. Cet individu est trop diversement appréciable pour qu'on ajoute une grande créance à ses dires. D'autre part, on ne voit pas bien clairement en quoi le fait d'avoir divulgué cette singulière tentative dans le journal dirigé par l'oncle de M. Révoil, peut avoir si fortement indisposé contre lui le papa de M. Edgard. Aussi est-il grandement à désirer que cette histoire du « coup du père Chartreux » soit promptement tiréé au clair.

Elle ne peut manquer de l'être croyons nous. Le Directeur du *Courrier du Soir*, M. Pierre Baragon, est un personnage très rusé, bien plus intelligent — ce qui serait peu dire — que M. Combes, et tout porte à croire qu'il n'aurait pas laissé son rédacteur M. Besson, lequel est lui-même un homme très honnorable, un républicain sincère, s'engager dans cette aventure, sans motif, sans preuves sérieuses. Il est donc probable qu'il rendra à M. Combes la monnaie de sa pièce et que la vengeance de l'oncle nous donnera les réels motits de celle du pére.

Paul BERNIÈRES.

UN PÈRE QUI SONGE A SON FILS

Scène de Famille

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL (*à son fils*). — J'avais bien calculé mon affaire. Revoil mécanisé par moi, donnait sa démission de gouverneur de l'Algérie et tu prenais tout bêtement sa place.

COMBES fils. — Revoil, en effet, a démissionné..

LE PRÉSIDENT. — Oui mais ce sacripant de Loubet n'a pas voulu signer ta nomination.

COMBES fils. — Ça m'allait comme un gant. — Je ne connaissais, il est vrai rien de l'Algérie.

LE PRÉSIDENT. — Qu'est-ce que ça faisait ? Tu avais un palais comme logement, des appointements superbes, un nombreux domestique.

COMBES fils. — Voilà comment je comprends la République.

LE PRÉSIDENT. — Naturellement, la République, c'est l'assiette au beurre et je n'était pas fâché, étant chef du gouvernement de te créer une petite situation.

Mme COMBES — D'autant qu'en agissant ainsi vous démontriez tout simplement votre attachement pour la famille.

COMBES fils. — Ce misérable Loubet a fait échouer la combinaison.

LE PRÉSIDENT. — Oh ! celui-là, je le lui revaudrai.

Mme COMBES. — Cela ne m'étonne pas ! Mme Loubet a toujours eu un pied dans la réaction et même dans les sacristies.

LE PRÉSIDENT. — Ah ! il a raison de ne plus vouloir se représenter. Il est sûr de ramasser un paletot.

Mme COMBES. — Et puis c'est un médiocre !

COMBES fils. — Le fait est qu'il n'a rien inventé.

Mme COMBES (*à son mari*). — Il faudra, Monsieur, à ce propos, vous occuper un peu de votre élection. Je suppose que vous avez tous les titres voulus pour habiter l'Elysée.

LE PRESIDENT. — Je crois en effet, avoir rendu assez de services..

Mme COMBES. Il faut surtout songer à votre fils..

COMBES fils (*à son père*). — Il est evident que le jour ou tu seras président de la République, je pourrai décrocher mon gouvernement général de l'Algérie.

Mme COMBES. — Et même mieux

LE PRÈSIDENT. — C'est un très vilain tour que m'a joué Loubet

COMBES fils. — A quoi bon, si la République ne doit pas nous rapporter le plus possible ?.

Mme COMBES. — Edgard a raison.

LE PRESIDENT. — Mais je suis absolument de cet avis et la preuve en est que j'avais médité le coup de Revoil.

Mme COMBES (*séchement*). — M, Loubet devrait savoir, en définitive, qu'il faut que tout le monde mange. (*La conversation continue*).

JULES MOSSY

CHRONIQUE LOCALE
ET REGIONALE

3e Régiment d'Infanterie

Avis spécial relatif a l'utilisat on des chevaux amenés par les réservistes pendant les manœuvres d'automne 1903

Conformèment aux instructions du Ministre de la Guerre les réservistes non gradés domiciliés ou résidant dans les départements des Basses-Alpes, Bouches du-Rhône, Vaucluse, Gard et Ardèche et appartenant aux classes normalement convoquées en 1903 pourront demander à amener un ou deux chevaux pour atteler les fourgons des régiments d'infanterie pendant les manœuvres d'automne en 1903. Ces réservistes ne seront convoqués que pour la période des manœuvres qui dureront de 15 à 20 jours. Ils conduiront eux-mêmes léurs chevaux pendant cette période. Ils recevront 5 francs par cheval et par journée depui leur arrivée au corps jusqu'au jour inclus de leur départ. Pendant ce laps de temps les chevaux seront nourris aux frais de l'Etat. Les frais de ferrage seront à la charge du propriétaire.

Les réservistes devront remettre avant le 5 Mai leur demande écrite, à la brigade de gendarmerie de leur domicile ou de leur résidence.

Ils pourront prendre connaissance à la brigade de gendarmerie des diverses conditions que doivent remplir les chevaux.

Les réservistes non convoqués en 1903 qui ont encore une période à accomplir et qui désireraient amener un ou deux chevoux de trait dans les conditions ci-dessus pourront sur leur demande écrite adressée à la brigade de gendarmerie avant le 5 mai, être autorisés à devancer l'appel.

SISTERON

L'action des parfums. — L'action des parfums peut-être comparée à l'action des alcools. Un savant bactériologiste a démontré que les vapeurs émises par la plupart des essences étaient des antiseptiques puissants. La bacille de la fièvre typhoïde est tué en douze minutes par l'essence de cannelle, en trente-cinq par celle de thym, en quarante-cinq par la verveine de l'Inde, en cinquante par le géranium, en soixante-quinze par l'origan, en quatre-vingt par le patchouly. La lavande et l'eucalyptus sont aussi puissamment antiseptiques.

Avis. — Le maire prévient les contribuables que le contrôleur se tiendra à la mairie à partir d'aujourd'hui jusqu'à mercredi de 2 h. à 5 h. du soir pour y effectuer les mutations foncières.

* * *

L'établissement des bains de l'hospice fonctionnera à partir de cette semaine tous les jeudis et vendredis.

Prix du bain 0. 25.

© VILLE DE SISTERON

Concert. — Demain soir à 9 h la société musicale " les Touristes des Alpes " donnera, si le temps le permet, un concert Place de la Mairie.

ÉTAT-CIVIL

du 17 au 24 Avril 1903

NAISSANCES

Pons Céline, Angeline, Rosa.

MARIAGES

Entre Fabre Ludovic, Léon, Henri, camionneur et dlle Bontoux Julia, Mélanie s. p.

DÉCÉS

Latil Suzanne, Josephine, âgée de 70 ans, Vve Richier

Clément Gaspard, tourneur, 66 ans.

P. L. M.

Voyages internationaux avec itinéraires facultatifs. — Il est délivré toute l'année, dans toutes les gares du réseau P. L. M., des livrets de voyages avec itinéraires établis au gré des voyageurs et pouvant comporter des parcours sur les chemins de fer français de P. L. M., de l'Est, du Nord et de l'Ouest, et sur les chemins de fer allemands, austro-hongrois, belges, bosniaques et herzégoviniens, bulgares, danois, finlandais, luxembourgeois, néerlandais, norwégiens, roumains, serbes, suédois, suisses et turcs. Ces voyages, qui peuvent comprendre certains parcours par bateaux à vapeur ou par voitures, doivent, lorsqu'ils sont commencés en France, comporter obligatoirement des parcours à l'étranger

Minimun de parcours total : 600 kilomètres — Validité : 45 jours jusqu'à 2000 km. 60 jours au-dessus de 2000.

Arrêts facultatits dans toutes les gares de l'itinéraire.

Les demandes de livrets internationaux sont satisfaites le jour même aux gares de Paris et de Nice lorsqu'elles leur parviennent avant midi. Dans toutes les autres gares, les demandes doivent être faites 4 jours à l'avance.

M. Rulland prévient MM les cafetiers qu'il est l'entrepositaire de la **brasserie de la Méditerannée VELTEN**.

Changement de domicile. — **M. PERRIN** négociant en peaux et chiffons, actuellement maison Eloi aux 4 coins, à l'honneur d'informer sa clientèle que son magasin est transféré *rue Saunerie, Maison Collomb ébéniste à côté du Syndicat.*

LECTURES POUR TOUS

S'adressant à tous ceux qui, aux heures de loisir, après les travaux de la journée cherchent à s'instruire et à se distraire, les **Lectures pour Tous** que publie la Librairie Hachette et compagnie, sont le recueil le plus attrayant qui ait jamais été offert à la curiosité du public. Enoncer les titres des articles que contient le No d'**Avril** de **Lectures pour tous**, c'est montrer la variété des sujets que traite chaque mois, sous une forme toujours attachante et pittoresque, la revue populaire illustrée dont l'immense succès va toujours croissant :

La Peur est-elle une maladie? Ses Ravages et son Traitement — La Course au milliard. — Les Animaux au Théâtre. — La dernière Charrette, nouvelle. — *Foules en Prière et en Fête.— Cités lacustres et Villes sur pilotis. — Palais de sels et Forêts de pierre. — Scrupules*, nouvelle. — *Le Quatrième Pouvoir: Naissance et Progrès du Journalisme. — L'Artillerie contre les Nuages. — La Pierre Fatale*, roman.

Abonnements — Un an : Paris, 6 fr. ; Départements, 7 fr. ; Etranger, 9 fr. ; — Le N°, 50 centimes.

BIBLIOGRAPHIE

Viennent de paraitre le N° 13. Tragiques Amours, d'A. Guignery et No 14. Princesse de Venise, de P. Guédy, de la petite Collection illustrée E. Bernard, à 0,60 c. dont nous avons ici même annoncé le succès.

Voici la nomenclature des 12 premiers volumes déja parus :

1° Le Collier de Diamant, par A. Lepage ;
2° Un Baiser de Reine, par A. Guignery ;
3° Les Maitresses de François 1er, par P. Savernon ;
4° La Rosée rouge, par A. Guignery ;
5° Les Maitresses de Henri IV, par P. Savernon ;
6° Le Roman d'une chanteuse, par A. Guignery ;
7° La Conscience du Juge, par A. Guignery ;
8° Une Cour d'Amour, par A. Lepage ;
9° Le Rêve de Micheline, par A. de Miray.
10° Les Maitresses de Louis XIV, par P. Savernon ;
11° Une d'Elles, par Jean Carvalho ;
12° Les maitresses de Louis XV, par P. Savernon.

Les deux nouveaux volumes ont le même style vif et délicat, la même allure artistique des précédents et nous ne doutons pas q'uils obtiennent près de nos lecteurs le succès que nous leur souhaitons.

Cette charmante Collection est en vente chez les principaux libraires ainsi que dans toutes les bibliothèquesdes gares.

Les 14 volumes, déjà parus sont envoyés franco contre un mandat de 8fr.40 adressé à M. Bernard, imprimeur-éditeur, 29, quai des Grands-Augustins, Paris.

Chaque volume contre 0 fr.60

A VENDRE

Une Machine à percer le Fer

En bon état

S'adresser à M. ARMAND, charron, à Château-Arnoux.

COURRIER DE LA MODE

Le sens pratique gagne son procès malgré toutes les protestations de l'élégance telle qu'on la comprit jusqu'ici, et en dépit de tous les pronostics contraires. Je suis trés heureuse pour ma part de démentir ce que j'ai dit en de précédents courriers. L'avénement de la robe ronde, découvrant le bout du pied est un fait accompli. Elle était déjà admise pour les trotteurs pour les costumes de courses usuelles ; elle l'est maintenant pour la toilette moyenne, les visites les promenades d'après-midi. Jusqu'ici les personnes aimant à prendre leurs aises et qui voulaient faire la dépense d'une robe spéciale adaptaient à la robe écourtes un volant en forme, au moyen de boutons à pression. Plus besoin de ces façons assez compliquées ; on fera des visites en robe ronde, on ira aux expositions ; c'est essentiellement commode. Ceci obligera, il est vrai, à avoir une chaussure trés soignée, la bottine à claque et bouts vernis, le coquet soulier lacé, boutonné ou seulement à barrettes, auront les préférences. Comme fantaisie, le soulier blanc et le soulier gris avec le bas ajouré fouille-morte, noir ou de tons écossais très harmonieux,

La robe ronde doit-être simple elle à comme les tailleurs, environ 4 mètres de tour Les robes très légères, en crèpe, en solférino, en foulard, ont jusqu'à 7 mètres.

J'ai signalé déjà, mais j'y reviens pour en souligner l'intérêt, les plis rapportés au bas des jupes et simulant du hauts volants. Ces plis se posent par groupes de 2 ou 3 Ils sont ronds ou couchés, appliqués sous de petites pattes brodées qu fixent de petits boutons. Ils permettent des arrangements variès, de velours d'été ou de taffetas sur une jupe de lainage un peu fatiguée, de drap sur une jupe de taffetas. Des colonnes de plis peuvent dans cet ordre d'idées, se disposer en tablier, ou encore un tablier uni.

Etude de Me Charles BONTOUX

Avocat-avoué à Sisteron (B.-A.)

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Il sera procédé le Mercredi VINGT Mai 1903 à NEUF heures du matin, à l'audience des criées du tribunal civil de Sisteron, au palais de justice, par devant M. Barnaud juge, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés situés sur le territoire des communes d'Oraison et des Mées, canton des Mées, arrondissement de Digne, (B. A).

LOT UNIQUE

USINE

Servant à la fabrication du papier située à Oraison, composée de :

USINE du HAUT servant à la trituration des chiffons et à la fabrication de la pate à papiers comprenant :

1° Au rez-de-chaussée une vaste salle de 30 m. de longueur environ sur 10 mètres de largeur, dans laquelle se trouvent trois meules à chiffons, deux coupeuses à chiffons et 2 défileuses ;

2° Au premier étage une salle de 30 mètres environ de longueur sur 10 mètres de largeur, servant d'entrepôt à chiffons ;

3° Une aire à chiffons ;

4° Une chute de 6 m. 50 par un volume d'eau d'au moins un mètre cube

IIe USINE du BAS comprenant :

1° Une chute de 7 m. 50 par un volume d'eau d'au moins un mètre cube;

2° Salle des Chaudières (2 chaudières) ;

3° Salle de la machine à papier (machine complète) ;

4° Ecuries ;

5° Une grande salle servant de passage où se trouvait autrefois une machine à papier ;

6° Salle de la dynamo ;

7° Salle des transmissions des cylindres ;

8° Caves ;

9 Hangar du lessiveur (1 lessiveur);

10 Hangar du meuleton, 1 meuleton

11° Salle des cylindres, (2 grands raffineurs, 4 défileurs) ;

12° Salle à papier ;

13° Ancien logement de maître servant de magasins (6 pièces) ;

14 Logement des ouvriers (10 pièces) ;

15 Logement de maître comprenant une grande cuisine avec eau à la pile, water-closet avec chasse dans le canal de fuite, une salle à manger, six chambres, un grand grenier, diverses grandes dépenses et placards.

3° Moulin à Farine

Comprenant : 1° Deux paires de meules avec tous leurs accessoirs pouvant moudre 128 kilog de blé à l'heure

2 Terrasse, cuisine, 3 chambres, écuries, poulailler, entrepôt pour le blé, grenier à fourrages ;

3° Un bâtiment séparé servant de porcherie, où l'on peut tenir 16 bêtes;

4° Un bâtiment séparé servant d'entrepôt pour le blé et grenier comprenant deux pièces.

Ce moulin est actionné par deux rouets et dispose d'une chute de 4 mètres.

Le moulin à farine est loué par bail verbal, à raison de 18 0 fr. par an.

Le moulin et les usines sont alimentés par un canal d'une contenance d'environ 1000 litres d'eau. Sur ce canal se trouve un bâteau du poids de 1800 kilos qui sert à transporter la pâte à papier de l'usine du haut à l'usine du bas, le bâteau peut contenir jusqu'à 1000 kilos de pâte à papier.

La commune d'Oraison paye annuellement a l'usinier pour le recurage et l'entretien du canal une somme de 1000 francs, payable par le receveur municipal de la commune d'Oraison en deux paiements égaux les trente juin et trente-un décembre de chaque année.

IVe Propriétés Rurales

situées à Oraison et entourant les usines et le moulin, elles comprennent

Section A, au lieu dit Pas perdu, n 565 p bis, 563 p bis. Labour au lieu dit Sigare n° 933 p, 933 p, 933 p, la Mélane n 934, le Moulin n° 1301 p, 1301 p, 1302 p 1303 p, 1304 p, 1305 p ; Monge te, (canal) n 1305 p bis ; le Moulin n 1301p, 1302p, 1303p, 1304p 1305p, 1305p bis.

Section E, lieu dit Bois du Noyer n° 108 , 108p, 109p, 109p ; Pescadière n° 247p, 247p, 248p, 248p.

Section A, au lieu appelé l'Isole n° 1221, 1222, 1223 ; au lieu appelé le Tombereau n° 1224p, 1226, 1227 1240 p, 1242p ; le Moulin n° 1243, le Tombereau n 1244, le Moulin n° 1305p bis, Sigarres n 931, Tombereau n° 1197p, Basse Mélane n° 1210p, Tombereau n° 1209, 1224p, 1225, 1241p, 1224p, 1224p, 1241p, 1242, Mélane n° 1211 1212p.

Les immeubles dont la désignation précède sont d'une contenance d'environ 7 hectares, 17 ares; 63 centiares

Ve Propriétés rurales

situées sur le territoire de la commune des Mées, elles comprennent :

1° Au lieu dit les Sagnés, section E, les parcelles n° 132 et 713 bis et au lieu dit la Peuplière de Gayan le n° 847 bis ou le lit du canal d'Oraison. Ces parcelles ont une contenance d'environ un hectare, 85 ares, 30 centiares ;

2° Une parcelle de terre labourable acquise par moitié conjointement par la commune d'Oraison représentée par M. Siaud son maire et par M. Augustin Turcan suivant acte aux minute de Me Barou notaire à Oraison, en date du 20 décembre 1902, enregistré. Cette parcelle complantée en vigne est située sur le territoire de la commune des Mées au quartier des Saignas, confronte du levant l'ancien canal du moulin d'Oraison, du midi le même canal, du couchant les graviers de la Durance et du nord François Jullien, n° 133, 134, 135, 136 de la section E, d'une contenance d'environ 4 hectares, 81 ares, 80 centiares.

L'ensemble des propriétés rurales, usines, moulin à farine dont la désignation précède est mis en vente en un seul lot sur la mise à prix fixée par le tribunal de Sisteron de ;

Cinquante mille francs,

ci. . . . . 50.0 00 fr.

Les immeubles faisant l'objet de la présente vente appartiennent à M. Augustin TURCAN banquier, demeurant et domicilié à Sisteron.

La vente en a été ordonnée par jugement du tribunal civil de première instance de Sisteron du deux avril 1903, enregistré, sur la requête présentée par MM. Paul Pagès et Firmin Giraud agissants en qualité de syndics de la faillite de Augustin Turcan banquier à Sisteron, lequel s'était joint aux syndics de sa faillite pour solliciter la vente ordonnée par le jugement sus-énoncé, tous les susnommés ayant pour avoué Me Charles Bontoux

Ils seront vendus aux clauses et conditions du cahier des charges déposé au greffe du tribunal civil de Sisteron par Me Charles Bontoux.

Pour tous renseignements s'adresser à Me Charles Bontoux avoué à Sisteron, poursuivant la vente.

C. BONTOUX.

Dûment enregistré.

ETUDE

de Me Gaston BEINET, avocat-avoué á Sisteron (B.-A.)

D'un jugement contradictoire rendu le 22 avril 1903 par le tribunal civil de Sisteron, enregistré, entre la dame Tourrès Marie Delphine, et le sieur Giraud Alphonse, avec lequel elle demeure à Mison.

Il appert que la dite dame a été déclaré séparé de biens d'avec le-dit sieur Giraud, son mari.

Pour extait certifié conforme :

G. BEINET.

© VILLE DE SISTERON

Etude de Me BERENGUIER, Notaire à Aubignosc [B.-A.]

VENTE

aux Enchéres Publiques et Volontaires

Dimanche 10 Mai 1903, dans la salle de la Mairie de Château-Arnoux, par le ministère de Me Berenguier notaire, des immeubles ci-après désignés, situés sur le territoire de la commune de Château-Arnoux et appartenant à M. FERRAND Pierre Francois.

PREMIER LOT. — Tout une propriété labourable au quartier du Plan, portée au plan cadastral de la commune de Château-Arnoux sous le N° 578 section B. d'une contenance de 38 ares 54 centiares confrontant : du couchant Michel Pierre, midi Heyriés Calixte, nord Gireomino, du levant Ruitre.
Mise à prix : Cent quatre vingt quinze francs ci. . . . 195 fr.

DEUXIEME LOT. — Tout une terre en nature de pré au quartier de Fonts-ubranne, portée au plan sous le N° 132 section B. d'une contenance de 60 centiares, confrontant ; nord, Brunet Cyprien, levant Michel Bonnet, midi et couchant Tiran Philomon.
Mise à prix : Cinq francs ci. . . . . 5 fr.

TROISIEME LOT. — Tout une propriété en nature de vigne terre quartier du Pierrarret, porté au plan sous le N° 60 section D. d'une contenance de 5 ares 20 centiares. confrontant : Midi chemin, levant et couchant Fauque nord Bécarud François,
Mise a prix : dix francs ci. . . . . 10 fr.

QUATRIEME LOT. — Tout une terre labourable au quartier de Fontubranne portée au plan sous le N° 170 p. d'une contenance de 19 ares 85 c. confrontant : nord Mariton, levant Balmet A., midi Armand.
Mise à prix : Trente francs ci. . . . . 30fr.

CINQUIEME LOT. — Tout une terre labourable, quartier du champ de prière; portée au plan sous les Nos 489 et 490 section B., contenance de 29 ares 82 centiares, confrontant : couchant chemin, levant Gaubert, nord Bibal, midi Delaye.
Mise à prix : Cent franc ci. . . . . 100 fr.

SIXIEME LOT. — Tout une terre labourable quartier du plan portée au plan sous le N° 517 section B. d'une contenance de 76 ares 74 cent. confrontant : midi Trézéne Joseph, Couchant chemin, nord Plauche.
Mise à prix : Trois cents francs ci. . . . . 300 fr.

SEPTIEME LOT. — Tout une terre labourable, avec bâtiment rural au quartier des Partuses, portée au plan sous les Nos 157, 158, et 159 section A. d'une contenance approximative de 92 ares 34 cent. confrontant : couchant la commune, levant Pierre Michel, midi Sivan.
Mise à prix : Deux cent cinquante francs ci. . . . 250 fr.

HUITIEME LOT. — Tout une terre labourable quartier du Pierrarret portée au plan sous le N° 92 section D. d'une contenance de 9 ares 23 cent confrontant : nord et couchant les Hoirs de Blanc Ferdinand, levant chemin, midi Heyriés Calixte.
Mise à prix : Dix francs ci. . . . . 10 fr.

NEUVIEME LOT. — Tout une terre labourable quartier de Lauzière, portée au plan sous les Nos 115 et 116 section D. d'une contenance de 21 ares 5 centiares ; confrontant : midi Mme Ricard, nord Drivoy, levant et couchant Balmet.
Mise à prix : Quatre vingt quinze francs ci. . . . . 95 fr.

DIXIEME LOT. — Tout une propriété complantée d'oliviers, quartier de Lauzière, portée au plan sous le N° 143 Section D d'une contenance de 18 ares 64 centiares ; confrontant : couchant Trizenne Joseph, nord Brun et Maurel, midi Latil Eugéne.
Mise à prix : Soixante et quinze francs ci. . . . . 75 fr.

ONZIEME LOT. — Tout une terre labourable et vague au quartier des Gorgeasses portée au plan sous les Nos 58 et 59, section A. d'une contenance de 1 hectare 53 ares 24 centiares ; confrontant : les hoirs de Blanc Ferdinand, levant vallon, couchant Blanc Martial.
Mise à prix : Cent franc ci. . . . . 100 fr.

DOUZIEME LOT — Toute une terre labourable, quartier du plan portée au plan sous le N° 562, section B. d'une contenance de 23 ares 85 cent. confrontant : couchant et nord Vve Richaud Iréné, levant Michel Jacques, midi Richaud François.
Mise à prix : Cent cinquante francs ci . . . . . 150 fr.

TREIZIEME LOT. — Tout une terre en nature de pré au quartier de Fontubranne, portée au plan sous le N° 70, section B. d'une contenance de 98 centiares. confrontant : nord Plauche, midi Bontoux, couchant Pierre Michel, levant Cuilleriès
Mise à prix ; Vingt francs ci. . . . . 20 fr.

QUATORZIÈME LOT. — Propriété en nature de bruyére, quartier de l'Hubac portée au plan sous le N° 318 p., section A d'une contenance de 99 ares 16 cent. confrontant : nord vallon, midi chemin, couchant Bontoux
Mise à prix : Deux cents francs ci. . . . . 200 fr.

QUINZIEME LOT. — Tout une terre labourable, quartier des Partuses portée au plan sous les Nos 161 et 162, section A. confrontant : levant Bizot, midi Sivan, nord Becarrud François d'une contenance approximative de soixante un ares 34 centiares.
Mise à prix : Cent cinquante francs ci. . . . . 150 fr.

SEIZIEME LOT. — Terre, quartier des Gorgeas, portée au plan sous le N° 116 p. section A. d'une contenance de 8 ares ; confrontant : midi et levant vallon, nord Tartanne, couchant Bécarud François.
Mise à prix : Dix francs ci. . . . . 10 fr.

DIX-SEPTIEME LOT. — Terre, quartier des Gorgeasses, portée au plan sous le N° 87 section, A. d'une contenance de 4 ares 50, confrontant : levant et nord Bibal, midi Bécarud F., couchant Giurud Auguste.
Mise à prix : Cinq francs ci. . . . . 5 fr.

DIX-HUITIEME LOT. — Tout un corps de bâtiment et régales servant de remise, porté au plan sous le N° 165 section E. confrontant ; nord Imbert, couchant le chemin du plan, midi Brun.
Mise à prix : Cent vingt cinq francs ci. . . . . 125 fr.

DIX-NEUVIEME LOT. — Tout une maison d'habitation de bas en haut et de haut en bas, située dans le village de Château-Arnoux quartier de la Gabelle, consistant en cave, cuisine, chambres, et galetas, avec régales ainsi qu'un bâtiment servant d'écurie et grenier à foin au dessus situee en face de la dite maison avec régales, et terrains attenants, porté au plan sous les Nos 168 p. 169, 172, 173, 174 p. de la section E. confrontant dans son ensemble : midi Clément Eugene et Ferrin, couchant chemin du plan nord Brun, levant Perrin et Jullien.
Mise à prix : trois cents francs ci. . . . . 300 fr.

Pour prendre connaissance des clauses et conditions de la vente s'adresser à Me Bérenguier, notaire détenteur du cahier des charges.

Pour extrait : BERENGUIER.

La Grande Marque Française des Desserts Fins
BISCUITS PERNOT
MARS, PARIS, LYON, L'ISLE-s/-Sorgue, GENEVE. (4 Usines)
GRANDS SUCCÈS
Suprême Pernot
le meilleur des desserts fins
AMANDINE de PROVENCE
DESSERT EXQUIS
SORBET
GAUFRETTE FONDANTE ACIDULÉE
PETIT BEURRE GAMIN
Le plus fin des petit-beurres.
FLEUR DES NEIGES
Gaufrette Fondante double Vanille.

CHOCOLAT MENIER
Refuser les Imitations.

PURIFIEZ L'AIR
en brûlant du PAPIER d'ARMENIE
Le meilleur Désinfectant connu.

L'emploi du PAPIER D'ARMENIE au point de vue de l'hygiène des habitations, est un véritable service public.
EN VENTE PARTOUT
Gros : A. PONSOT, 8, Rue d'Enghien, Paris. Échantillon gratis.

Digestions excellentes, teint frais, santé parfaite
PURGATIF GERAUDEL
En tablettes, délicieux au goût, effet rapide sans coliques.

ARTICLES SPECIAUX Caoutchouc et Baudruche
pour USAGE INTIME
ÉCHANTILLON ET CATALOGUE contre 0f30 ou 1f25 pour 6 échantillons sous pli cacheté. Recom. par Sommités Médicales.
Ets FondÉs en 1876. H. CHASTAN, 44, r. J.-J. Rousseau, Paris.

LA KABILINE
Véritable Teinture des Ménages
LA KABILINE
Pour rendre neufs ses Vêtements
LA KABILINE
Adoptée par les Personnes économes
LA KABILINE
Vendue dans le monde entier
ESSAYEZ-EN !
Le Paquet : 40 Centimes

Mal. du Foie de Matrice Fre blanches — Etablissement Thermal ET EAU DE BONDONEAU — Scrofule Glandes Tumeurs
Près Montélimar (Drôme). — 5 à 10 fr. par jour 1 bouteille par jour contre l'Obésité, surtout celle du ventre. — Ecrire au Gérant pour caisse de 60 bouteilles (32 fr.) prise à la Gare de Montélimar

ANÉMIE Guérison radicale en 20 JOURS par l'ELIXIR de St VINCENT de PAUL. Renseignements chez SŒURS de la CHARITE, 105, R. St-Dominique, Paris. GUINET, Phien, 1, Pce Saulnier et toutes Pharmacies.

J. PICOT, seul Propriétaire PARIS
USINES à SAINT-DENIS, BORDEAUX
MONTREAL (Canada), CHATELINEAU (Belgique)
ST PETERSBOURG, COLOGNE-Ehrenfeld
VACZ, WAITZEN (Autriche-Hongrie)
DIVERS PRIX-COURANTS
LESSIVE PHÉNIX
BREVETÉE
USAGES DOMESTIQUES
S.G.D.G.
USAGES INDUSTRIELS
MAR
DISPENSABLE DANS TOUS LES MÉNAGES

INNOVATIONS de la
MODE NATIONALE
Patrons découpables GRATUITS
Tom Tit

Le Gérant, Aug. TURIN.

Sisteron. Imprimerie Aug. TURIN

© VILLE DE SISTERON

A la Belle Jardinière

6, Rue Droite — SISTERON

CADEAUX ET ÉTRENNES UTILES

A cette Occasion

Distribution de Splendides Calendriers - Pochettes

Art Nouveau

COLLET fourrure col Médicis, empiècement caracul. Valeur 30 francs. Sacrifié **18** fr.

JUPONS soie moirée grand volant gansé, valeur 38 fr, sacrifié **17** fr.

CRAVATTE fourrure Mouflon, valeur 12.75 sacrifie **7**, **9** et **10** fr.

EDREDON gonflant, duvet acconisé, belle qualité, grande taille, val. 35 sacr. **28** fr.

EDREDON gonflant duvet acconisé grande taille véritable cygne blanc, premier choix valeur 45 fr. Sacrifié **38** fr.

MOUCHOIRS fourrure, ourlés à jour, à vignettes toutes nuances, valeur 3 fr. 50 sacrifiés la douzaine. **2.45**

MOUCHOIRS toile de soie, nuances assorties. Valeur 9 fr. sacrifie à **5** fr.

MOUCHOIRS ourlés à jaur, initiale brodée la boite de 6, valeur 7 et 4 fr. sacrifie **5.50** et **3** fr.

POCHETTES soie, toutes nuances depuis **0** fr. **50**

CAPES homespun laine, envers carreaux, nuances gris, loutre et bleu, valeur 22 fr., sacrifié **15** fr. **95**

JAQUETTES drap nouveauté valeur 12 fr. sacrifié **9** fr. **95**

JAQUETTES drap cuir, belle qualité, nuancée loutre, gris perle, beige clair et foncé, valeur 25 fr. sacrifie **19** fr.

FOULARDS soie et foulards cache nez pour homme, sacrifié à 50 o/o au-dessus de leur valeur depuis **1** fr.

Autres Etrennes Utiles

Services de tables, linge de toilette, Service à thé, Bonneterie fine, Cravattes pour dames et hommes, Chemises haute nouveauté pour dames et hommes

Parapluies, ganterie, et enfin toutes les confections pour Dames et fillettes sont sacrifiés aux mêmes conditions.

SENSATIONNEL !

Une Splendide Machine à coudre marque *Oméga*. Article supérieur Table marquetterie de Luxe. Valeur : 150 fr. Sacrifie 120 fr.

N.-B. — Le montant de tous les achats *au comptant* sont remboursés par les Timbres-Cadeaux.

SOC.TÉ ANONYME DE LA C.IE DES DISTILL.ES — **E. CUSENIER Fils Aîné & C.ie** — CAPITAL SOCIAL 10 000 000 Frs

LA PLUS GRANDE DISTILLERIE DU MONDE — 15 USINES ET C.ES FRANCE ET ETRANGER

FINE CHAMP.E DE LA COURONNE — MARQUE V.H.O

PEACH BRANDY — PRUNELLE — KUMMEL — MERISETTE — PEPPERMINT — LA MAZARINE — CURAÇAO — EXTRA SEC — QUINQUINA CUSENIER — LE SEUL VRAI — ABSINTHE HYGIENIQUE — AMER CUSENIER — TONIQUE BITTER — VERMOUTH QUINQ.A — ABSINTHE BLANCHE

LIQUEURS A BASE DE FINE CHAMPAGNE

CUSENIER

APÉRITIFS SUPÉRIEURS HYGIÉNIQUES

PARIS. 226 Boulev.d Voltaire 226. PARIS

MACHINES A COUDRE

« PFAFF et MÉRIDIONALE »

On ne doit pas comparer les machines à coudre **PFAFF et MÉRIDIONALE** aux nombreuses machines de bas prix offertes par la concurrence. Tandis que celles-ci sont de qualité absolument inférieure, les machines **Pfaff et Méridionale** répondent au contraire aux plus grandes exigences par rapport à la durabilité et au bon travail en raison des matières excellentes avec lesquelles elles sont construites.

Méfiez-vous des offres de MACHINES A BAS PRIX !

Pour tous renseignements, s'adresser

MAISON CHAURAND, DIGNE (B.-A.)

Envoi franco du Catalogue

PLUS DE MAUX DE DENTS!

PAR L'EMPLOI DE

l'Elixir, Poudre et Pâte Dentifrices

DES

RR. PP. BÉNÉDICTINS

de l'Abbaye de Soulac (Gironde)

Dom MAGUELONNE, Prieur

2 Médailles d'Or: Bruxelles 1880, Londres 1884

Les plus hautes Récompenses

INVENTÉ EN L'AN **1373** PAR LE PRIEUR Pierre BOURSAUD

« L'usage journalier de l'**Elixir Dentifrice des RR. PP. Bénédictins**, à la dose de quelques gouttes dans l'eau, prévient et guérit la carie des dents, qu'il blanchit et consolide en fortifiant et assainissant parfaitement les gencives.

« C'est un véritable service à rendre à nos lecteurs de leur signaler cette antique et utile préparation, le **meilleur curatif** et le **seul préservatif** des **Affections dentaires.** »

Elixir, 2f, 4f, 8f, 12f, 20f; Poudre, 1f25, 2f, 3f; Pâte, 1f25, 2f.

Maison fondée en 1807 **SEGUIN** Bordeaux

Se trouvent dans toutes les bonnes Parfumeries, Pharmacies et Drogueries.

Impressions

COMMERCIALES ET DE LUXE

CIRCULAIRES

Têtes de Lettres

BROCHURES

Lettres de Mariage

DE NAISSANCE

et de Décès

PRIX-COURANT

ENVELOPPES

IMPRIMERIE NOUVELLE

SISTERON (B. A.)

AUG. TURIN

Cartes de Visite & d'Adresse

IMPRIMÉS POUR MAIRIES

Affiches de toutes dimensions

La Maison se charge de faire exécuter toutes les

Impressions Lithographiques

LIVRAISONS RAPIDES — PRIX MODÉRÉS

Impressions

COMMERCIALES ET DE LUXE

FACTURES

Livres à Souche

REGISTRES

Labeurs

PROSPECTUS

MANDATS

Etiquettes en Couleurs

VARIÉES

IMPRIMÉS DE COMMERCE, POUR MAIRIES ET ADMINISTRATIONS

ATELIER DE PEINTURE ET DECORATION

ASSORTIMENT de PAPIERS PEINTS

L. BORRELY, Peintre

Ancienne Maison **SARTORI**, rue Saunerie

Vitrerie, Encadrements, Peintures préparées de toutes nuances

Articles pour Maçons tel que pinceaux, colles et ocres etc... etc..

Papiers vitraux ---- Vernis pour les parquets

Grand choix de Couronnes Mortuaires en perles et en Métal à des prix très modérés

On envoie les échantillons de papiers peints à domicile

PRIME GRATUITE

Les Abonnés actuels et nouveaux du Journal

LA RENTE

reçoivent Gratuitement en prime

Un ouvrage contenant plus de 250.000 numéros de Titres sortis aux anciens Tirages, avec ou sans lots, et non remboursés.

Les Rentes publiques : Rente de la Banque, de Hambourg et Banque, des Assurances. — Comptes rendus d'Assemblées. — Rapports des C.ies — Cours de toutes les Valeurs. — Cours de Bruxelles, Lyon, Marseille, Lille, etc. — Rentes des Barrages. — Plans des Bourses. Avis de paiement des Coupons. — Convocations d'Assemblées. — Recettes des Sud, des C.ies du Gaz, d'Electricité, des Omnibus, Voitures, Tramways, Chemins de fer. Cours des Chaînes, tous les titres français et étrangers. — Un An : 6 fr. — 6, Rue Drouot, PARIS

L'ART de GAGNER de l'ARGENT à la BOURSE

25 Ans de Succès. — Indispensable aux personnes qui désirent spéculer. a valu à l'auteur les félicitations des financiers les plus distingués. *Envoi gratis :* GAILLARD, 4, Rue de la Bourse, 4, Paris

---

CRÉDIT AGRICOLE

Engrais Chimiques Animalisés (tous dosages)

Machines Agricoles et industrielles de toute provenance

VENDUES A L'ESSAI ET GARANTIES

PIÈCES DE RECHANGE

S'ADRESSER A M. A. REYNIER

SISTERON GRANDE Ste ANNE

Et pour renseignement à M. Feraud. Ferblantier à Sisteron

Le Gérant — Vu pour la légalisation de la signature ci-contre — Le Maire,

© VILLE DE SISTERON